



www.urstfc.ch

UNION ROMANDE  
DES SOCIÉTÉS DE TAMBOURS  
FIFRES ET CLAIRONS

Commissions musicales URSTFC

Direction des concours

Chef de la commission technique : Stefan Stempfel

Cheffe des instruments à vent : Nadia Crausaz



*La Tour-de-Trême*  
*28 septembre 2013*

# PROGRAMME DE CONCOURS

Tour-De-Trême, Décembre 2012

Chers tambours, fifres et clairons,

Les commissions musicales de l'Union Romande des Tambours, Fifres et Clairons (URSTFC) se réjouissent de vous présenter le programme de concours de la 10<sup>ème</sup> Fête des Jeunes Tambours, Fifres et Clairons de l'association.

Les commissions musicales remercient chaleureusement la société de la Gruvia la Tour-de-Trême qui a repris au « pied levé » l'organisation de cette fête.

Cela implique cependant certaines contraintes d'organisation par rapport aux Fêtes précédentes :

- Les concours individuel/section/groupe se dérouleront sur un seul jour, à savoir le samedi 28 septembre 2013
- Les commissions musicales se réservent le droit d'organiser des finales en cas de forte participation ou de fortes contraintes horaires
- Les éventuels finalistes devront présenter le même programme que lors des qualifications.

Les informations définitives quant à l'organisation de finales seront fournies lors de la publication du plan horaire.

Les concours et les conditions de participation sont réglés par le règlement de Fête et de Concours de l'URSTFC du 4 février 2006 ainsi que du présent programme. Prenez la peine d'en étudier les conditions générales et particulières dans tous les détails; vous vous éviterez ainsi non seulement des complications inutiles mais aussi des surprises désagréables (par exemple: des déductions) lors des concours.

Les inscriptions des sociétés romandes ne faisant pas partie de l'URSTFC sont également bienvenues. Le classement s'effectuera selon le règlement de Fête et de Concours de l'URSTFC.

Les commissions musicales Tambours et Fifres de l'URSTFC, ainsi que le comité d'organisation espèrent que vos sociétés auront à cœur de participer à la réussite de ce 10ème concours romand des jeunes en inscrivant un maximum de concurrents individuels, sections ou groupes dans les différentes catégories prévues.

UNION ROMANDE DES SOCIETES DE  
TAMBOURS, FIFRES ET CLAIRONS  
Les commissions musicales

Stefan Stempf, Chef de la commission musicale Tambours  
Nadia Crausaz, Cheffe de la commission musicale Fifres

Afin de faciliter la lecture de ce document, toutes les dénominations de personnes ou de fonctions de ce programme de concours sont à la forme masculine mais s'entendent tant pour les personnes féminines que masculines.

## Conditions particulières du concours

Les conditions générales et fondamentales de concours réglant la participation, les catégories de concours, les termes de notation et de taxation etc. sont fixées dans le règlement de fête et de concours de l'ASTF et de l'URSTFC. Les conditions spéciales qui suivent comprennent en partie une répétition des points essentiels du règlement de fête et de concours et constituent en outre les conditions particulières selon art. 8, lettre a) du règlement.

1. Les dispositions générales du concours sont réglementées par le règlement de Fête et de Concours de l'URSTFC du 4 février 2006 à consulter sur internet [www.urstfc.ch](http://www.urstfc.ch).
2. Ne peuvent être exécutées que les compositions et marches figurant dans les listes de classification de l'ASTF, Edition janvier 2013 (<http://www.stpv.ch/fr/concours/documents/>).

Les principes seront jugés selon la méthode "Roulement"

3. L'âge maximum d'un participant est fixé à **20 ans** (année de naissance 1993).
4. Toute modification dans l'exécution d'une partition qui n'aura pas été annoncée avant son exécution, sera pénalisée d'une déduction conformément aux tables de taxation ASTF.
5. L'exécution d'une composition ne correspondant pas à ces dispositions réglementaires sera pénalisée – sous réserve d'une autre décision de la direction des concours - d'un point de déduction par place de jury.
6. Toutes les exécutions et directions seront effectuées sans partitions, selon la manière habituelle et la forme d'usage.
7. Les directeurs de sections ou groupes ne sont soumis à aucune limite d'âge.
8. Pour la catégorie TM, la bonification de difficulté ne sera accordée à une composition que si celle-ci est exécutée **en entier**. Pour les marches, le nombre de mesures demandées suffit.
9. Pour les concours individuels Fifres, il est autorisé de jouer toute composition annoncée dans la catégorie correspondante. Une déduction d'**un point** sera faite en cas d'exécution d'une composition non annoncée.
10. Dans les concours de sections, il est interdit d'engager des personnes qui ne sont pas membres de la société. Les membres de plusieurs sociétés ne pourront concourir dans la même catégorie qu'avec une seule formation. Cette mesure ne touche pas les directeurs pour autant que leur double engagement soit compatible avec l'horaire des concours (prière de l'annoncer avec l'inscription).
11. Dans les concours des sections/groupes, l'ordre des compositions annoncées avec l'inscription définitive doit être respecté.
12. La participation au concours n'est possible que pour les tambours, fifres ou clairons n'ayant pas encore commencé l'école de recrue de tambour ou de la musique militaire.
13. Chaque société recevra la meilleure distinction gagnée même si elle a participé aux concours dans plusieurs catégories.
14. Le plan horaire doit être respecté. Tout concurrent qui se présenterait avec un retard de plus de 5 minutes pourra être disqualifié du concours. Les concurrents se rendront immédiatement à la place de jury suivante une fois leur exécution terminée (pas de déplacements en groupe).
15. Toutes explications ou réclamations relevant de la partie technique sont à adresser au chef respectif de la CT/URSTFC :

Tambours  
Stefan Stempfel  
e-mail : [chefct@urstfc.ch](mailto:chefct@urstfc.ch)

Fifres  
Nadia Crausaz  
e-mail : [chefcf@urstfc.ch](mailto:chefcf@urstfc.ch)

## **Table des matières**

<b>Conditions particulières du concours</b>	<b>3</b>
<b>CONCOURS DE SECTIONS</b>	<b>5</b>
1.1 Section tambours 1, catégorie SJ1	5
1.2 Section tambours 2, catégorie SJ2	6
<b>CONCOURS DE GROUPES</b>	<b>7</b>
2.1 Groupes fifres, catégorie GFJ (piccolos bâlois)	7
2.2 Groupes fifres anciens, catégorie GFAJ	8
<b>CONCOURS INDIVIDUELS TAMBOURS</b>	<b>9</b>
3.1 Tambours 1 juniors, catégorie T1J	9
3.2 Tambours 2 juniors, catégorie T2J	10
3.3 Tambours minimales, catégorie TM	11
<b>CONCOURS INDIVIDUELS FIFRES (piccolos bâlois)</b>	<b>12</b>
4.1 Fifres juniors, catégorie FJ	12
4.2 Fifres minimales, catégorie FM	13
<b>CONCOURS INDIVIDUELS FIFRES ANCIENS</b>	<b>14</b>
5.1 Fifres anciens juniors, catégorie FAJ	14
5.2 Fifres anciens minimales, catégorie FAM	15

## CONCOURS DE SECTIONS

### 1.1 Section tambours 1, catégorie SJ1

Année de naissance 1993 et plus jeunes

#### S1J.1 *Marche au choix*

6 parties avec répétitions d'une marche (M ou BM) des classes 1 – 3

##### **Taxation**

Exécution technique

Rythme

Dynamique

20 Points

10 Points

10 Points

#### S1J.2 *Composition au choix*

Une composition des classes 1 - 3

Elle doit être jouée dans son intégralité, les marches ne sont pas autorisées.

##### **Taxation**

Exécution technique

Rythme

Dynamique

20 Points

10 Points

10 Points

**Maximum de points atteignables :**

**Plus bonus**

**80 Points**

**.... Points**

Bonification de participation: 0.1 point par participant, max 2.5 pts

### **Remarques particulières:**

**Effectif minimum:** 5 tambours et 1 directeur.

**Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours.**

## 1.2 Section tambours 2, catégorie SJ2

Année de naissance 1993 et plus jeunes

### S2J.1 *Marche au choix*

6 parties avec répétitions d'une marche des classes 4 - 6

#### **Taxation**

Exécution technique	20 Points
Rythme	10 Points
Dynamique	10 Points

### S2J.2 *Composition au choix*

Une composition des classes 3 - 6

Elle doit être jouée dans son intégralité, les marches ne sont pas autorisées.

#### **Taxation**

Exécution technique	20 Points
Rythme	10 Points
Dynamique	10 Points

**Maximum de points atteignables :**

**80 Points**

**Plus bonus**

**.... Points**

Bonification de participation: 0.1 point par participant, max 2.5 pts

**Remarques particulières:**

**Effectif minimum:** 5 tambours et 1 directeur.

**Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours.**



## 2.2 Groupes fifres anciens, catégorie GFAJ

Année de naissance 1993 et plus jeunes

### GFAJ.1 *Composition au choix 1*

Une composition au libre choix

#### **Taxation**

Pince / Accord	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation	20 Points

### GFAJ.2 *Composition au choix 2*

Une composition au libre choix

#### **Taxation**

Pince / Accord	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation	20 Points

**Maximum de points atteignables : 80 Points**

### **Remarques particulières:**

Les compositions au choix 1 et 2 doivent appartenir à la liste se trouvant sur le site de l'URSTFC et contenir au minimum trois parties avec répétitions.

En outre, ils ne doivent pas être identiques.

Toutes les compositions doivent être exécutées selon la partition originale (dernière version mise à jour).

**Effectif des groupes : 3 fifres anciens**

Les groupes peuvent, mais ne doivent pas être dirigés.

**Cette catégorie sera maintenue pour autant qu'un minimum de 3 groupes y participent.**

**Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours.**

## CONCOURS INDIVIDUELS TAMBOURS

### 3.1 Tambours 1 juniors, catégorie T1J

Année de naissance 1993 et plus jeunes

#### T1J.1 *Principe*

Roulement 10 Points

#### *Marche au choix*

6 parties avec répétitions d'une marche (M ou BM) des classes 1 - 3

#### **Taxation**

Exécution technique 20 Points  
Rythme 10 Points  
Dynamique 10 Points

#### T1J.2 *Principe*

Coup de fin de 7 10 Points

#### *Composition au choix*

Composition des Classes 1 - 3. Elle doit être exécutée dans son intégralité, marche non autorisée.

#### **Taxation**

Exécution technique 20 Points  
Rythme 10 Points  
Dynamique 10 Points

**Maximum de points atteignables : 100 Points**

**Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours**

### 3.2 Tambours 2 juniors, catégorie T2J

Année de naissance entre 1993 et 1997

#### T2J.1 *Principe*

Roulement 10 Points

#### *Marche au choix*

6 parties avec répétitions d'une marche M des classes 3 – 6  
(BM exclu)

#### **Taxation**

Exécution technique 20 Points  
Rythme 10 Points  
Dynamique 10 Points

#### T2J.2 *Principe*

Ra de 5 10 Points

#### *Composition au choix*

Composition des Classes 3 - 5. Elle doit être exécutée dans son intégralité, marche non autorisée.

#### **Taxation**

Exécution technique 20 Points  
Rythme 10 Points  
Dynamique 10 Points

**Maximum de points atteignables :** 100 Points

**Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours**

### 3.3 Tambours minimes, catégorie TM

Année de naissance 1998 et plus jeunes

#### TM.1 *Principe*

Roulement 10 Points

#### *Marche d'ordonnance*

2 marches d'ordonnance consécutives au libre choix  
des N° 2 - 12

#### **Taxation**

Exécution technique 20 Points  
Rythme 10 Points

#### TM.2 *Principe*

Triolet 10 Points

#### *Marche ou composition au choix*

Une composition des classes 1 – 6. exécutée dans son  
intégralité ou 6 lignes avec répétitions d'une marche (M ou BM)  
des classes 1 - 6

#### **Taxation**

Exécution technique 20 Points  
Rythme 10 Points  
Dynamique 10 Points

**Maximum de points atteignables :**

**90 Points**

*(+bonification de difficulté)*

#### **Remarques particulières:**

Bonification de difficulté :

classe 1 = 1.00 pt

classe 2 = 0.80 pt

classe 3 = 0.60 pt

classe 4 = 0.40 pt

classe 5 = 0.20 pt

classe 6 = 0.00 pt

**Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours**





## CONCOURS INDIVIDUELS FIFRES ANCIENS

### 5.1 Fifres anciens juniors, catégorie FAJ

Année de naissance 1993 et plus jeunes

#### FAJ.1 *Composition au choix 1*

Une composition au libre choix

##### **Taxation**

Pince	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation	20 Points

#### FAJ.2 *Composition au choix 2*

Une composition au libre choix

##### **Taxation**

Pince	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation	20 Points

**Maximum de points atteignables : 80 Points**

### **Remarques particulières:**

Les compositions au choix 1 et 2 doivent appartenir à la liste se trouvant sur le site de l'URSTFC et contenir au minimum trois parties avec répétitions.

En outre, ils ne doivent pas être identiques.

Toutes les compositions doivent être exécutées selon la partition originale (dernière version mise à jour).

**La partition 1<sup>ère</sup> voix doit être exécutée.**

Cette catégorie sera maintenue pour autant qu'un minimum de 5 concurrents y participent.

**Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours**

